Vol. XVII. | Saint-Boniface, Manitoba, 22 Decembre 1887 | No. 10.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LES CLOCHES DE NOEL.

Le ciel est noir, la terre est blanche :
—Cloches, carillonnez gaiement !
Jésus est né :—la Vierge penche
Sur lui son visage charmant.

Pas de courtines festonnées
Pour préserver l'enfant du froid :
Rien que des toiles d'arrignées
Qui pendent des poutres du toit.

Il tremble sur la paille fraiche,
Ce cher petit enfant Jésus,
Et pour l'échauffer dans sa crêche
L'âne et le bœuf soufflent dessus.

La neige au chaume coud ses franges,
Mais sur le toit s'ouvre le ciel
Et tout en blanc, le cœur des anges
Chante aux bergers : "Noël! Noël!"

TH. GAUTHIER.

PENSÉES.

L'exagération est le mensonge des honnêtes gens.

La moquerie est souvent indigence d'esprit.

Il y a une sincérité haïssable, c'est celle qui ne souffre pas de dire une vérité cruelle.

La beauté n'a qu'une ressemblance imparfaite avec la pierre aimante, elle attire, mais ce n'est pas elle qui retient.

Il n'y a qu'une chose qui se répète éternellement, sans cesser d'être neuve et féconde, la vérité.

L'innocence est une goutte d'eau dans le monde, le repentir est l'océan qui l'enveloppe et qui le sauve.

Le découragement est en toute chose ce qu'il y a de pire c'est la mort de la virilité.

C'est le privilège de certaines âmes d'être fécondes en chauds mouvements jusqu'à leur dernier jour.

L'ÉGLISE ET L'OUVRIER.

En faisant son apparition dans le monde, l'Église avait trouvé l'ouvrier courbé sous tous les esclavages, trainé par tous les philosophes comme un être vil et dégradé, moins estimable que la brute du foyer, moins digne qu'elle de ménagements et de soins, livré aux mains de maitres sanguinaires qui pour un caprice le torturent, le mutilent et le tuent. Émue de compassion, l'Église prend dans ses bras ce malheureux délaissé, l'enrichit de sa doctrine, de ses sacrements, de son amour, de ses espérances immortelles, l'élève au niveau moral des chrétiens, fait tomber ses chaines et lui aplanit tous les degrés de la hiérarchie sociale.

Plus tard, elle l'enrégimente dans les corporations puissantes et riches qui le protègent contre le besoin, et permettent à son travail et à son mérite l'accès de la fortune et des plus hautes dignités. Sous sa protection, l'ouvrier vécut en paix, libre et honoré jusqu'au jour ou la Révolution, sous prétexte de lui conférer des charges plus rémunératrices, des libertés plus grandes, livra sans défense sa chétive individualité, désormais privée de la force corporative, à toutes les exigences d'un capital sans entrailles.

Esclave avant l'Église, libre par l'Église, l'ouvrier arraché à l'Église accepte ainsi des mains de la Révolution une condition pire que l'esclavage : la condition *de la machine* avec le masque de la liberté. La machine dévore son charbon et marche ; désormais l'ouvrier-machine mangera son salaire et donnera son travail. Plus d'horizons élevés ouverts à son esprit, plus de sentiments nobles éveillés dans son cœur. Le capital s'occupe de lui comme de la machine ; il endigue toutes ses énergies productives, pour lui faire rendre au plus bas prix la plus grande somme de travail.

Plus de dimanche pour l'âme, plus de repos pour le corps. C'est logique. Une machine inerte doit travailler jusqu'au jour ou, fatalement usée, elle est jeté au rebut. Le capitaliste juif ne traite pas autrement ces milliers de machines humaines qu'il regarde comme sa propriété. Pour tirer l'ordre de ce désordre, ses entrailles sont sans pitié ; Dieu laisse faire. L'ouvrier passe sous le joug implacable de la juiverie capitaliste ; et les capitalistes sans cœur, à leur tour, sont livrés tôt ou tard en pâture aux haines entassées dans l'âme méprisée des ouvriers, quand sonne l'heure des représailles sanglantes.

Triste remède, il faut en convenir, pour les générations qui foulent aux pieds l'ordre établi par Dieu. Il en existe un autre plus doux, plus salutaire et plus accessible à tous. C'est la doctrine de l'Eglise. Ouvrier, veux-tu que l'on respecte ta dignité, qu'on secoure ton dénûment physique, ta misère morale ? Ecoute l'Église ; elle dit à tes maîtres : L'ouvrier est ton frère, il a comme toi une âme immortelle, dont l'origine et la destinée sont ton origine et ta destiné ; ce que tu feras pour lui, Dieu le récompensera comme fait à lui-même, car l'ouvrier n'est pas une machine ; c'est un chrétien, un autre Jésus-Christ. Maîtres, voulez-vous, à votre tour, n'avoir rien à craindre de ces ouvriers qui font monter jusqu'à vous le cri de haines forcenées ? Ecoutez l'Eglise ; elle dit à l'ouvrier : Obéissez à vos maitres, non pas comme on obéit aux hommes, mais comme on obéit à Dieu... *Obedite dominis carnalibus...sicut Christo*...(Ephés. vi, 5.) "Servez-les, non pas comme des esclaves craintifs sous le regard du maître, mais comme des hommes désireux de plaire à Dieu, votre seul Maître, dont le regard est toujours fixé sur vous."

Qui ne voit qu'avec ces principes si simples, les relations haineuses entre maitres et ouvriers doivent nécessairement céder la place aux relations les plus douces et les plus cordiales ? Et qu'on ne dise pas · Les temps sont changés, ce qui fut possible jadis ne l'est plus aujourd'hui. Les faits tiennent un autre langage.

F. CLAUZEL, S. J.

LES MINISTÈRES FRANÇAIS.

M. Jules Grévy a eu près de cent vingt ministres pendant le temps qu'il a présidé aux destinées de la République, c'est-à-dire depuis le 30 janvier 1879.

Douze cabinets se sont succédé :

Le ministère Waddington (5 février 1879) a duré dix mois.

Le ministère Freycinet (29 décembre 1879) a duré neuf mois.

Le ministère Jules Ferry (22 septembre 1880) a duré quatorze mois.

Le ministère Gambetta (14 novembre 1881) a duré deux mois et demi.

Le second ministère Freycinet (30 janvier 1882) a duré six mois.

Le ministère Duclerc (7 août 1882) a duré six mois.

Le ministère Fallières (29 janvier 1883) a duré quinze jours.

Le second ministère Ferry (2 février 1883) a duré vingt-six mois.

Le ministère Brisson (6 avril 1885) a duré neuf mois.

Le troisième ministère Freycinet (8 janvier 1886) a duré onze mois.

Le ministère Goblet (10 décembre 1886) a duré cinq mois.

Enfin, le ministère Rouvier (30 mai 1887) est resté cinq mois et demi aux affaires.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature provinciale, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *Manitoba Central Railway Company*, donnant le pouvoir de construire un chemin de fer de la cité de Winnipeg à un point sur la frontière internationale, et à partir de la dite cité de Winnipeg à l'est et à l'ouest jusqu'aux frontières est et ouest de la province de Manitoba.

J. B. McARTHUR,
Solliciteurs des requérants,
Winnipeg, 1 décembre 1887.
4ins. 8.12.87.

A L'ENCLOS
DE SAINT-NORBERT.

Une vache caille âgé de sept ans environ, ayant la forme d'un X sur la hanche droite et l'oreille droite coupée.

FRANÇOIS GOSSELIN,
Gardien d'Enclos pour la
Municipalité de Cartier.
3ins.1.12.87.

A L'ENCLOS.

Deux génisses rouges âgées l'une de un et l'autre de trois ans.

JAMES BROWN,
Gardien d'enclos de Saint-
Charles, Man.

Le Manitoba.

Jeudi, 22 Decembre 1887.

DE NOUVELLES RUMEURS.

Le *Sun* de Winnipeg, dans son numéro d'hier soir, nous fournit une foule d'informations sur la situation politique de la province. Vraiement, l'on aurait tout lieu de croire que cette feuille a des reporters dans tous les coins et recoins, si, dès longtemps, les bureaux de sa rédaction n'etaient connus du public comme les officines où se fabriquent toutes sortes de nouvelles.

En politique la sensation a du bon pour un journal, c'est de faire bon son succès financier, mais nous devons ajouter aussi que ce succès n'est qu'ephémère. L'esprit se lasse vite d'être dupé par ces soi-disant sages qui prétendent présider à tous les changements que peut subir un pays dans la personne de ses gouvernants ou dans la constitution qui le régit.

Le *Sun*, à lui seul, en sait plus que tous les autres journaux ensemble. Il l'emporte même sur le *Free Press*, qui pourtant ne manque guère l'occasion de nous gratifier de bien des nouvelles controuvées depuis que notre situation politique est un peu plus tendue que d'habitude. Ainsi, hier soir, il nous dit savoir que le ministère est des plus divisés, quel a été le but du voyage des honorables MM. LaRivière et Harrison à Ottawa, la réception qui leur a été faite, etc., etc., etc. Mais nous oublions : il parle de la chute du cabinet actuel et arrange un ministère à sa façon. Ce sera, il le dit, un ministère de coalition dans lequel le portefeuille de ministre des travaux publics écherra probablement à un de nos députés *parceque l'élément français sera* PEUT ÊTRE *représenté dans le nouveau remaniment.* Peut-être ! Le confrère veut encore nous laisser de l'espoir, comme s'il se pouvait que nous ne puissions pas avoir ce qui nous revient de plein droit. Allons donc, il n'y a là que naïveté. Nous verrons si parmi tous ces soleils que l'on dit prêts à se lever, nous n'en aurons pas un que nous pourrons adorer Puis, le *Sun* fait entrer dans son cabinet M. Greenway, chef de l'opposition et un avocat de Winnipeg qui n'est pas encore député, mais que le parti des purs se chargerait de pourvoir d'un comté. Le confrère n'a pas consulté les libéraux avant de disposer ainsi de tous les portefeuilles, car leur organe principal, le *Free Press* de ce matin dit qu'il n'y aura pas d'alliance entre ministériels et oppositionnistes actuels. L'union serait en effet des plus mal assorties, car ceux qui s'entre-déchiraient hier ne sauraient s'embrasser aujourd'hui ; et, le feraient-ils que nous devrions nous attendre à voir les plus faibles étouffés dans les étreintes des plus forts à la plus prochaine occasion qui n'est jamais lente à se présenter quand dans un corps les membres qui le composent ont des idées et des principes diamétralement opposés.

Le *Sun* et le *Free Press*, dans toutes les combinaisons dont il a été question ces derniers jours, se sont parfaitement entendus pour dire qu'il devait y avoir rédistribution des siéges électoraux et diminution de dépenses d'administration. Nous savons ce que signifie ce refrain déjà vieux pour les deux compères, —c'est toujours le français qui leur pèse.

Continuez votre besogne ; nous tâcherons de ne pas nous montrer inférieur à la tâche qui nous est dévolue et continuerons d'appuyer loyalement la majorité bien pensante de nos compatriotes anglais.

UN CAUCUS MINISTERIEL.

Aujourd'hui, à trois heures, avait lieu dans les bureaux du gouvernement, à Winnipeg, une réunion des membres de la législature qui ont jusqu'aujourd'hui appuyé l'administration.

Cette réunion était composée des hons. MM. Norquay, LaRivière, Wilson, Hamilton et Harrison et MM. Kirchoffer. Prendergast, Drewry, Burke, Douglas, Gelley, MacBeth, Marion, Robinson, Smith et Gillies. M. Kirchoffer fut nommé président et M. Gelley secrétaire. Après de longues explications données par les hons. MM. Norquay et LaRivière sur la situation politique du jour, ces Messieurs ont déclaré leur intention formelle de se retirer de l'administration, afin de permettre une réorganisation du parti sans toutefois opérer de changement dans la politique suivie jusqu'aujourd'hui ; politique qui devra être maintenue avec toute la vigueur possible par le nouveau cabinet dont l'hon Dr Harrison sera le chef. D'ici à la fin de la session qui s'ouvrira le 12 janvier prochain, il n'y aura que trois ministres au gouvernement, mais il est entendu que deux autres seront nommés aussitôt après ; l'un des deux devant être choisi parmi la députation française.

Nous tenons à ajouter que la plus parfaite entente règne dans nos rangs.

La députation a été unanime à exprimer le regret causé par la retraite des hons. MM. Norquay et LaRivière, qui, de leur propre gré, ont résolu de s'effacer pour de simples raisons politiques, et afin de prévenir certaines dissensions dont le parti était menacé. Ceci, néanmoins, ne s'applique pas à la députation française qui, malgré certaine rumeur à ce contraire, est resté aussi unie que par le passé.

GOUVERNEMENT RESPONSABLE.

Le mémoire du conseil du Nord-Ouest relativement à une nouvelle forme de gouvernement pour les Territoires, se lit comme suit :

"Le mémoire du Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, à Son Excellence le Gouverneur-Général-en-Conseil, expose humblement qu'il a été démontré par l'expérience de plusieurs années que le système actuel de présenter la législation dans le conseil du Nord-Ouest n'est pas satisfaisant et détermine une législation mal définie et contradictoire. :

"Et de plus que le mode de disposer des fonds publics actuellement en force, enlève à la population tout contrôle constitutionnel à ce sujet.

"Et que le conseil croit que le temps d'obvier à ces difficultés est arrivé.

A ces causes vos requérants demandent qu'à la prochaine session du parlement fédéral il soit présenté une loi.

"Premièrement pour amender la constitution du conseil du Nord-Ouest, tel que ci-dessus mentionné.

"Deuxièment, d'ajouter les pouvoirs ci-après mentionnés à ceux que possède déjà le conseil du Nord-Ouest.

"Vos requérants demandent :

(*a*). Que le mode de nomination des membres du conseil du Nord-Ouest soit aboli, et que le dit conseil soit désormais simplement électif et se compose de vingt-cinq membres élus par les divisions électorales mentionnés dans la cédule annexée aux présentes.

(*l.*) Que les membres du conseil soient élus pour quatre années au lieu de deux années comme présentement.

(*c*) Que la qualification requise d'un voteur pour les élections du conseil du Nord-Ouest, soit, d'être du sexe masculin et sujet anglais, n'etant pas un sauvage défranchisé, âgé de 21 ans et domicilié depuis six mois avant l'élection dans la division électorale où il donne son vote.

(*d.*) Que la présidence du conseil soit conférée à un de ses membres

(*e*) Que le Lieutenant-Gouverneur exerce ses pouvoirs exécutif de trois membres choisis de temps à autres et appelés par le Lieutenant-Gouverneur et assermentés comme conseillers privés, lesquels membres devront avoir un siège dans le conseil du Nord-Ouest.

"Vos requérants demandent que les dispositions suivantes de l'Acte de l'Amérique du Nord concernant le Parlement du Canada, savoir celles qui ont rapport aux bills des taxes et d'appropriation, à la recommendation de votes de deniers, à la sanction des bills, au désaveu des actes, à la signification du bon plaisir pour les bills réservés, étant les sections 53, 54, 55 et 56 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, s'étendent et s'appliquent au Conseil du Nord-Ouest en substituant les mots lieutenant-gouverneur des Territoires aux mots gouverneur-général et gouverneur-général à la Reine et secrétaire d'Etat et une année à deux années et Territoires du Nord-Ouest à Canada.

(*e.*) De donner au conseil pouvoir d'amender sa constitution de temps à autres.

LE MANITOBA TEL QU'IL EST.

Voici la seconde lettre de M. l'abbé Beaudry qui a été publiée dans *Le Pionnier*, de Sherbrooke, à l'adresse de M. E. S. Darche. Cet écrit réduit à néant les craintes que M. Darche entretient sur l'appauvrissement futur de notre sol. Nous citons :

LE MANITOBA TEL QU'IL EST.

Monsieur le Rédacteur,—Votre correspondant, M. E. S. Darche, redoute aussi l'appauvrissement du sol comme menaçant l'aveuir du colon au Manitoba. "Enfin, dit-il, ce sol vierge et rempli de "sève produit actuellement de grandes "récoltes ; mais en le cultivant comme "on le fait, grains sur grains, il s'appau- "vrira et l'on ne connait pas encore le "moyen de le relever." Je pense qu'ici les appréhensions et les craintes de M. Darche sont plutôt le résultat d'impressions que d'études sérieuses de la question. Quand ce Monsieur parle du Manitoba, il ne peut avoir en vue seulement certaines localités où la couche de marne végétable est mince et repose sur le sable : ce qui est le cas pour certaines parties restreintes de cette province ; mais il énonce ses craintes pour le Manitoba en général, et c'est là qu'il fait erreur. Son assertion vient en opposition avec les données de la science et de l'expérience.

En effet, M. Darche, que l'on m'a signalé depuis comme un agronome émérite, n'ignore pas que les principaux éléments de fertilité sont l'azote, l'acide phosphorique et la chaux, combinés avec la potasse etc.

Or, le sol du Manitoba est d'une richesse extraordinaire en ces matières fertilisantes, comme il lui est facile de le faire voir par l'analyse faite en 1876, par le Dr Stephenson Macadam, Professeur de Chimie à l'Université d'Edimbourg :

Humidité		21,364
Matière organique contenant de l'azote (nitrogène) égal à ammoniaque 23o..		11.223
Sels :	Phospates	0,472
	Carbonates de chaux	0,937
	Alcalis	1,273
	Oxide de fer.	3,115
	Sable et silice	51,721
	Alumine	8,132
		100,000

"Le sol ci-dessus analysé, dit le professeur, est très-riche en matière organique, et contient le plein montant de matières fertilisantes trouvées dans les terrains d'excellente qualité."

En 1872, le professeur V. Emmerling, Directeur du Laboratoire de l'Association Agricole à Kiel, fournissait l'analyse suivante d'un échantillon de terrain de Manitoba, comparé au meilleur sol du Holstein :

	Sol du Holstein.	Surplus de matières fertilisantes dans le sol de Manitoba.
Potasse	30	198.7
Sodium	20	13.8
Acide phosphorique	40	29.4
Chaux	130	552.6
Magnésie	10	6.1
Nitrogène	40	446.1

Ces chiffres se passent de commentaires. Avec un pareil percentage de nitrogène, de potasse et de chaux, il faut être bien craintif pour redouter, à une époque rapprochée, l'appauvrissement du sol.

Les expériences conduites à Rathamsted par les deux autorités anglaises en matière d'agriculture, Sir J. Bennet Landes et le professeur J. H. Gilbert, conduisent à une toute autre conclusion que celle trouvée par M. Darche sur le sol de Manitoba.

En 1882 une cinquantaine d'échantillons de terrain, pris entre Winnipeg et les Montagnes Rocheuses ont été envoyés au Haut Commissaire Canadien à Londres. Deux de ces échantillons ont été soumis à l'examen de Sir B. Lawes :

No. 1, pris dans un champ probablement cultivé depuis plusieurs années au Portage-la-Prairie, à environ 40 milles de Winnipeg, contenait à l'état desséché environ 0.2471 par cent de nitrogène.

No. 2, pris dans un sol depuis moins longtemps en culture, à 140 milles de Winnipeg, contenait 0.3027 par cent de nitrogène.

"En général, on peut dire, continue Sir "B. Lawes, que ces terrains de prairie du "Nord-Ouest sont deux fois aussi riches "en azote que la moyenne de la surface "arable du sol de Rathamsted ; et, en "autant que je puis en juger, sont deux "fois aussi riches que les sols arables ordi- "naires de la Grande Bretagne......... Ces "terres neuves sont certainement des "" mines " aussi bien que de " labora- "toires."

Sir Lawes ne voit pas pourquoi le sol, dans ces conditions, ne donnerait pas un rendement encore plus fort que celui obtenu. Il attribue cela au climat, à la mauvaise culture et surtout aux mauvaises herbes qui croissent avec trop de vigueur.

A Rathamsted, M. Darche le sait aussi bien que moi, Lawes et Gilbert ont semé du blé pendant quarante ans sur le même terrain sans y mettre aucun engrais. Ce terrain, au commencement de l'expérience, n'était pas la moitié aussi riche en azote que le sol actuel du Manitoba, et cependant, a rendu 17½ minots de blé par acre pendant les huit premières années ; 15¼ pendant les quinze années subséquentes ; et enfin 11¼ pendant le reste du temps. Cette dernière période comprend plusieurs très-mauvaises saisons. En résumé, un sol, la moitié moins fertile que celui du Manitoba, a donné une moyenne de 14 minots à l'acre pendant quarante ans ; ce qui laisserait aux gens de Manitoba au moins un siècle devant eux pour chercher un moyen de relever la fertilité de leur sol avant d'être descendus à la moyenne du rendement dans la province de Québec.

L'industrie laitière et l'élevage des animaux de boucherie prennent depuis quelques années une extension telle dans la province sœur que le colon du Manitoba peut envisager l'avenir sans crainte.

D'ailleurs, l'expérience est là pour confirmer cette dernière assertion. Pendant mon séjour à la Rivière-Rouge, l'on m'a maintes fois répété, que Mgr l'Archevêque avait fait semer du blé pendant trente années sur le même terrain sans y ajouter d'engrais, et cela sans diminution perceptible dans le rendement. La chose m'a paru si plausible que je n'ai pas eu la curiosité de consulter Sa Grandeur elle même sur ce rapport.

M. Logan, délegué des fermiers anglais, en parlant des environs du Portage-la-Prairie dit que "les champs sont semés "en blé depuis 50 années consécutives, et "rapportent de 25 à 40 boisseaux par "acre.

Un autre habitant du même endroit disait à M. Logan que depuis dix-sept ans il avait récolté une moyenne de 32 boisseaux par acre sur une terre qui était déjà en blé depuis treize ans, quand il en devint propriétaire.

Ces exemples sont nombreux, et corroborent comme je le disais au commencement les données de la science sur l'inépuisable fertilité du terrain du Manitoba. Quand M. Darche retournera visiter ses amis de St. Boniface, il se convaincra luimême de la futilité de ses craintes au sujet de l'appauvrissement du sol. La longueur de cette correspondance m'empêche de rectifier aujourd'hui ses assertions sur les prairies artificielles.

Je vous demande pardon, M. le Rédacteur, d'avoir abusé de votre gracieuse hospitalité par une lettre aussi longue, et vous prie de me croire votre humble et reconnaissant serviteur.

C. A. BEAUDRY, Ptre.

LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Nous continuons de publier le résultat des dernières élections municipales :

MUNICIPALITÉ DE LABROQUERIE.

Préfet.

M. Philippe St. Laurent.

Conseillers.

MM. Joseph Boisjolis, William Burns, Avila Therrien, Arthur Hovey, Aristide Rocan, Philéas Normandeau.

MUNICIPALITÉ DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Préfet.

M. Alphonse Tibert, l'a emporté sur M. Z. Poissant par une majorité de 56 voix.

Conseillers.

Quartier No. 1.—M. Norbert Deslauriers.
Quartier No. 2.—M. Isidore Zastre.
Quartier No. 3.—M. Napoléon Baron.
Quartier No. 4.—M. Paul Lafrance.
Quartier No. 5.—M. Constant Perras.
Quartier No. 6.—M. Robert Houston.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

MM. George Timlick, Boniface Laplante, sr., et Firmin Préfontaine, élus par acclamation à la nomination, le 6 courant, pour le quartier No. 2 de la municipalité.

M. Joseph Hamelin, de Saint-Norbert, élu préfet de la municipalité.

MM. Frs. Delorme, Pierre Lachance de Saint-Norbert et Firmin Hamelin de Saint-Vital, sont les conseillers élus pour le quartier No. 1 de la municipalité.

La votation a été comme suit, pour la préfecture :

M. Joseph Hamelin a reçu 81 votes, M. A. Julien a reçu 81 votes. Le premier fut élu par la voix prépondérante de l'officier-rapporteur.

Conseillers.

M. Frs. Delorme avait	78	votes
M. Pierre Lachance avait	86	"
M. Firmin Hamelin avait	89	"
M. Joseph Radford, de Royal	59	"
M. J.-Bte. Jolibois, jr., de Saint-Norbert, avait	68	"
M. André Nault, de Saint-Vital avait	59	"

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE.

Préfet.

M. Augustin Nolin, de Sainte-Anne.

Conseillers.

Quartier No. 1.—(Clearspring) aucune nomination.

Quartier No. 2.—Joseph Bleau, Giroux.

Quartier No. 3.—Thomas Ramsay, Sainte-Anne.

Quartier No. 4. –Louis Desautels, Sainte-Anne.

Quartier No. 5.—André Neault, Sainte-Anne.

Quartier No. 6.—David Chalmers, Calédonia.

MUNICIPALITÉ DE DESALABERRY.

Préfet.

L. G. LaBarre.

Conseillers.

No. 1—Louis E. Carrière et Jean Rougeau, (acclamation.)

No. 2—Louis LaRivière et Hilaire Gagné.

No. 3. Joseph Gladu et M. Sumner.

Nouvelles Politiques.

—Le rapport definitif de la votation qui a eu lieu jeudi, dans le comté de Shelburne, N.-E., donne au général Laurie, le candidat conservateur, une majorité de six voix sur son adversaire, M. Robertson.

Aux dernières élections générales, M. Robertson avait été élu par 34 voix.

Cette élection augmente la majorité du gouvernement de Sir John A. Macdonald de deux voix.

—M. Lovitt, le candidat libéral, dans Yarmouth a obtenu, jeudi, 566 voix de majorité.

Il avait été élu en février dernier par une majorité de 692 voix.

—M. Guillaume Bresse manufacturier de chaussures, à Québec, à été nommé Conseiller Législatif, pour la division des Laurentides en remplacement de l'hon. Elie Gingras, qui a résigné ces jours derniers.

—M. W. D. Perley, M.P., pour Assiniboia, T.N.-O., est actuellement à Ottawa. Il dit que les fermiers de son district semblent disposés à abandonner l'élevage exclusif des animaux pour s'adonner à la culture mixte. Le blé de Russie, selon lui, a acquis une grande popularité et tient à supplanter le blé rouge, le plus en vogue jusqu'à l'année dernière.

—Nous apprenons avec regret la mort de M. Raoul de Beaujeu, ancien député de Soulanges, décédé le 11 courant, en sa résidence du Coteau-du-Lac, à l'âge de 40 ans.

M. de Beaujeu fut élu en 1871 et 1875 pour le comté de Soulanges comme député à la Législature de Québec, et en 1882 comme député à la Chambre des Communes, Il était indépendant en politique.

—Un tableau qui vient d'être publié sur le nombre des votes donnés à la dernière élection générale, en février 1887, montre qu'il y avait 190,000 votants de plus que d'ordinaire.

Cette augmentation est certainement due au bill de franchise électorale.

Voici les chiffres officiels des listes des électeurs dans les différentes provinces de la confédération : Ontario, 495 514 ; Québec 272,564 ; Nouvelle-Ecosse, 79,077 ; Nouveau-Brunswick, 68,294 ; Ile du Prince-Edouard, 21.462 ; Manitoba, 39,051 ; Territoires du Nord-Ouest, 10,315 ; Colombie Anglaise, 7,637. Total des électeurs, 993,914.

—La *Gazette du Canada* de samedi, contient les nominations suivantes : Benjamin Globensky, de Montréal, est nommé juge puiné de la cour supérieure de Québec : le juge en chef Taylor et les juges Dubuc, Killam et Bain, de la Cour du Banc de la Reine, Manitoba, sont nommés commissaires *per dedimus potestatem* pour faire prêter les serments d'office dans la province du Manitoba ; le juge Benson sera officier reviseur pour Northumberland Est et Ouest ; Charles S. Rowe, de Saint-Thomas, P.Q., est nommé officier de douane.

L'élection de M. John A. Macdonald, pour Victoria, N.E., est gazettée

—Voici, dit l'*Electeur*, comment dans les cercles politiques on représente maintenant la force des deux partis dans l'assemblée législative de Québec :

Ministériels.

Mercier, Turcotte, Shehyn, Gagnon, Duhamel, McShane, St. Hilaire, Morin, Murphy, Rinfret, Tessier, Trudel, Bernatchez, Lemieux, Larochelle, Laliberté, Girouard, Pilon, Lareau, Gladu, Cardin, Forest, David, Rocheleau, Robidoux, Bourbonnais, Bisson, Déchène (L'Islet), Cameron, Rochon, Bazinet, Lafontaine, Sylvestre, Lapointe, Beauchamp. Poupore et Déchène (Témiscouata)—37.

Oppositionnistes.

Martin, Desjardins, Blanchet, Faucher de St. Maurice, Duplessis, Owens, Casgrain, Taillon, Hall, Lynch, Picard, Robertson, Nantel, Flynn, McIntosh, Bowen.—16.

Sièges vacants.

Ministériels.	*Oppositions.*
Shefford	Hochelaga
Verchères	Maskinongé
	Laprairie

Sièges contestés.

Rimouski	Laval
Jacques-Cartier	Missisquoi
Nicolet	Mégantic.

RÉCAPITULATION.

Ministériels (non contestés)	37
Oppositionnistes (non contestés)	16
Sièges vacants	5
" contestés	6
L'Orateur	1
	65

—Le parlement impérial est convoqué pour le 7 février.

Le parlement fédéral pour le 31 janvier.

La législature du Manitoba pour le 12 janvier.

La législature d'Ontario pour le 25 janvier.

—L'élection de M. Spencer député de Missisquoi, à la législature de Québec, a été annulée mardi pour corruption par agents.

—L'on annonce que M. Chapleau l'ex-shérif des Territoires du Nord Ouest, vient d'être nommé greffier de la Couronne en Chancellerie avec un salaire de $2,500.00

Nouvelles Religieuses.

—MM. les abbés Alphonse C. LaRivière et M. Rocan, ont reçu les ordres mineurs au Grand Séminaire de Montréal, samedi.

L'hon. M. LaRivière, trésorier-provincial de Manitoba, assistait à la cérémonie.

—Le télégraphe nous apportait mercredi dernier la nouvelle de la mort de M. l'abbé Martineau, P. S. S.

Nous apprenons depuis que sa mort est due à une fluxion de poitrine qu'il a contractée durant le mois d'octobre dernier à la suite de nombreux sermons qu'il a fait.

L'abbé Martineau était d'origine vendéenne. Il est venu à Montréal en 1860. Il fut d'abord placé à Saint-Joseph comme vicaire, puis transféré à Notre-Dame, où, depuis, il a toujours continué à exercer ses devoirs sacerdotaux. C'est à Notre Dame qu'il s'acquit d'abord cette belle renommée d'orateur sacré, qui le rendit si populaire avec les fidèles de cette paroisse.

Il a écrit differents ouvrages bien connus et fort appréciés. M. l'abbé Martinaux était âgé de 56 ans.

—Le Saint Père vient d'élever à la dignité de Monsignor, le Rvd. Mgr Langevin, vicaire-général de Rimouski

—Le Souverain Pontife, dans le Consistoire du 25 novembre, a préconisé trente-six évêques, dont six français. Ces derniers sont : Mgr Soubiranne, évêque démissionnaire de Belley, préconisé archevêque titulaire de Néocésarée ; Mgr Lamarche, évêque de Quimper ; Mgr Bouvier. évêque de Tarentaise ; Mgr Fuzet, évêque de Saint-Denis de la réunion ; Mgr Bougaud, évêque de Laval et Mgr Luçon, évêque de Belley.

—Les nouvelles de Rome annoncent que le Saint-Père, vers la fin de la présente année ou au commencement de la prochaine, donnera au monde catholique un nouveau document sur la question romaine. Il y parlerait de l'origine de la question, indiquerait les vraies causes historiques et ontologiques de la guerre soulevée contre la Papauté, signalerait les dommages causés directement et indirectement par la guerre entreprise et consommée contre l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ, et conclurait à la nécessité, aux avantages religieux et sociaux, pour le monde entier et pour l'Italie particulièrement, du pouvoir temporel et de la souveraineté pontificale.

—Le Pape a reçu samedi, en audience, le duc de Norfolk, délégué de la reine Victoria, pour présenter à Sa Sainteté les félicitations de la cour royale à l'occasion du jubilé Le Pape a répondu qu'il était vivement impressionné de cette marque de sympathie et exprima l'espoir que l'échange de ces sentiments d'affection ne se bornera pas seulement aux circonstances présentes. Le Pape déclara être animé de la plus grande sympathie pour la nation anglaise.

—Le prince Lichenstein, a présenté vendredi au pape, le cadeau de l'empereur d'Autriche. Sa Sainteté exprima ses sentiments de reconnaissance et dit qu'il considérait ce présent royal comme une nouvelle preuve de l'amitié ferme de l'empereur d'Autriche.

—Le président Sadi-Carnot se propose d'envoyer des cadeaux très coûteux pour le jubilé du pape. Le président Carnot semble vouloir inaugurer une ère de paix religieuse. Il a donné ordre de faire observer à la chapelle de l'Elysée, les exercices religieux lors du cinquantenaire de Léon XIII.

—Mgr Carbery, évêque de Hamilton, Canada, est mort à deux heures lundi matin, à Cork, Irlande.

—Nous lisons dans *La Presse* de lundi :

Les rumeurs les plus alarmantes circulaient hier en cette ville au sujet de MM. les abbés Collin et Palatin. On allait même jusqu'à annoncer leur mort. Ces nouvelles heureusement, étaient fausses. La santé de ces deux vénérables prêtres laisse sans doute beaucoup à désirer mais nous n'avons pas, tant s'en faut, perdu l'espoir de les voir recouvrer leurs forces.

Choses et Autres.

—Joseph Chapleau, accusé de tentative de meurtre sur la personne de M. François Vermettre, à Montréal, a été trouvé coupable et condamné par M. le juge Dugas à être détenu pendant quatorze ans au pénitencier de St. Vincent de Paul.

—Les membres de la commission du travail ne perdent pas leur temps ; du train qu'ils y vont, ils seront bientôt en état de faire au gouvernement un premier rapport qui sera reçu avec intérêt par le public.

La commission a siégé à Toronto du 21 novembre au 1er décembre, puis à Windsor, Chatham et Saint-Thomas. Elle est maintenant ajournée jusqu'au 10 janvier, pour reprendre ses travaux à London.

Les témoignages des employés de chemins de fer seront surtout très-utiles en ce qu'ils se rapportent aux améliorations à accomplir, aux inventions à adopter pour prévenir les accidents et garantir la vie des voyageurs et des employés.

—Sa Grandeur Mgr O'Brien, archevêque de Halifax, vient de proposer un plan pour surmonter les difficultés que rencontrent les navires qui entrent dans le port de Halifax en temps de brume. La brume de la semaine dernière était tellement épaisse qu'on pouvait la trancher avec un couteau, et pendant une couple de jours les vaisseaux arrivant ont dû rester en panne en dehors du hâvre. Sa Grandeur propose l'établissement d'une ligne de bouées, éloignées les unes des autres de quatre cents verges portant chacune une forte lampe electrique, dont la lumière serait fournie av moyen d'un câble relié à un puissant moteur à Halifax ou à Dartmouth. En temps de brume, on allumerait ces lumières, et tout navire pourrait facilement trouver son chemin jusqu'au hâvre dans le brouillard le plus intense. Halifax serait alors un véritable port océanique.

—Mgr Grandin devait laisser Ottawa jeudi : il parait très-satisfait de ses démarches auprès des ministres du gouvernement fédéral au sujet des métis et des sauvages de son diocèse. Il emporte avec lui des documents qui le rassurent pour l'avenir. Il se rend à Wonsokett où l'attend le Rév. Père Lacombe pour faire la quête en faveur de ses missions pauvres du diocèse de Saint-Albert.

—Ceux qui dénigrent sans cesse contre le Canada, et qui ne voient progrès que dans la république voisine, feront bien de méditer sur les quelques données suivantes tirées du *Star*.

En 1831, dit le *Star*, la population des six états du Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Island et Connecticut, était de 1 958,717 et en 1881 elle atteignait 4,010,026. En 1831 les provinces d'Ontario et de Québec ne comptaient que 1,065,215, tandis qu'en 1881 la population s'élevait à 4,141,-424, une augmentation de 3,076,209. Soit une augmentation presque deux fois plus rapide dans la population des deux principales provinces canadiennes.

—Pendant le mois de novembre le nombre de décès a été de 46 à Hamilton, 40 à Halifax, 81 à Ottawa, 40 à St. Jean, N.-B, 38 à London, 20 à Kingston, 32 à Sherbrooke, 18 à Brantford, 503 à Montréal, 177 à Toronto et 114 à Québec.

—L'affaire des détectives se poursuit activement à Montréal. Plusieurs témoignages ont été donnés. D'après ce qui se dit les preuves sont accablantes contre Fahey, Neagelé et Bureau.

—Nos remerciements à M. Tardivel pour l'envoi d'un exemplaire de ses *Mélanges religieux, politiques et littéraires.*

PERSONNEL.

L'hon. M. LaRivière est revenu ce matin de Montréal et Ottawa.

M. P. V. Gauvreau, agent des terres de la Couronne, à Edmonton est passé ici la semaine dernière en route pour Rimouski où il va visiter sa famille.

Madame L. L. A. Grison est parti hier pour Renfrew, Ont.

M. Jacques Bureau, commis en charge du département des terres provinciales est revenu ce matin d'une promenade de quelques jours en province de Québec.

M. Olivier Létourneau, député-shérif à Argyle, Minn., est arrivé en cette ville hier soir. M. Létourneau est à faire son voyage de noce et est en promenade pour quelques jours chez ses frères MM. Frédéric et Télémaque Létourneau, nos concitoyens.

L'hon. député de Provencher, M. Royal, est revenu dimanche d'un court voyage à Ottawa et Montréal.

NAISSANCES.

En cette ville, le 16 courant, Madame Joseph Turenne, un fils.

A Prairie Grove, le 17 courant, Madame Ernest Pelletier, un fils.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 1er courant, Madame Joseph Bleau, une fille.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 29 novembre, Madame F. X Normandeau, un fils.

—En cette ville, le 21 courant, Madame O. Milord, une fille.

MARCHE DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 20
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	3 00	à 5 00
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 11
Dindes, par lb	0 00	à 0 15
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03½	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 07
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 10
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 07
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 05
Blé, le minot	0 53	à 0 59
Avoine, le minot	0 23	à 0 25
Orge, le minot	0 33	à 0 34

NOUVELLE SOCIETE! NOUVEAU MAGASIN! NOUVELLES MARCHANDISES!

IMPORTATION DIRECTE.

ASSORTIMENT COMPLET ET DES PLUS VARIES.

MM. TURNER & DESPARS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de former une nouvelle société, et d'ajouter à leur Stock déjà considérable un assortiment des mieux choisis

D'EPICERIES ET PROVISIONS DE PREMIERE CLASSE.

Nos Epiceries venant d'être importées sont de qualité supérieure et seront vendues à des prix qui défient toute concurrence.

Nous offrons une valeur spéciale dans les THÉS, CAFÉS, FRUITS et CONSERVES en boites. Nos SAVONS manufacturés à Saint-Boniface, ne peuvent être surpassés.

FERRONNERIE, PEINTURE, Faience, Verrerie, Poeles de toutes sortes et Fournaises a Charbon.

Nous avons ajouté considérablement dans ces différentes lignes et pouvons remplir vos ordres sous le plus court délai.

☞ Une remise libérale sera accordée aux Messieurs du Clergé, et comme nous avons de grandes facilités pour acheter toutes espèces de Marchandises au plus bas prix du marché, nous nous chargerons de toute commande qu'on voudra bien nous confier.

Marchandises livrées à domicile de 9 à 12 heures A.M. et 2 à 6 heures P.M. Nous paierons le plus haut prix pour les produits de la ferme.

Votre patronage est respectueusement sollicité,

TURNER & DESPARS,

Coin des Avenues Provencher et Taché, Saint-Boniface.

3m 27,10,87

Nouvelles d'Europe.

—Aubertin qui avait tenté d'assassiner Ferry comparut devant le magistrat pour examen préliminaire. Il fut pris d'une crise de folie durant l'enquête. On ordonna de le confiner dans une maison d'aliénés.

—Le *Journal de Paris* dit que le président Carnot accordera une amnistie générale aux prisonniers politiques de France en janvier prochain.

—La *Gazette militaire officielle* de Russie dit : Voici la situation militaire de la Russie et des nations voisines pour déterminer d'où peut se faire l'offensive dans les circonstances actuelles où se meuvent les troupes aux frontières. Durant les cinq dernières années l'armée allemande en temps de paix a été augmentée de 65 bataillons, et de 684 armes. Les troupes allemandes sur la frontière de la Russie ont été augmentées de 21 bataillons d'infanterie, 27 batteries d'artillerie et 15 escadrons de cavalerie. Depuis 1878 l'Allemagne a construit dans les provinces de l'est des chemins de fer d'une superficie de 4,850 kilomètres. Il y a onze voies ferrées par lesquelles les troupes allemandes peuvent être transportées sur les frontières de la Russie. L'Allemagne possède cinq forteresses de première classe.

L'autriche a ajouté neuf divisions d'infanterie aux vingt-trois qu'elle avait et elle en ajoutera encore quatorze en cas d'événements graves.

Les garnisons de la Galacie ont été augmentées en 1887 de 18 escadrons de cavalerie et de 13 batteries d'artillerie avec un pouvoir complet de chevaux. Dans les districts de l'Autriche qui peuvent devenir le théâtre d'une guerre avec la Russie 4,500 kilomètres de chemins de fer ont été construits depuis 1878. Six voies ferrées pourront transporter des troupes en Galicie. D'après la disposition de principales forteresses qui entourent la Russie, celle-ci peut-être bombardée des fortifications de Cracovie.

—La cour de censure a décidé qu'aucune preuve n'a été établie contre M. Wilson, le genre de l'ex-président Grévy, en rapport avec le scandale des achats de décorations. Les accusations contre M. Wilson furent renvoyées.

—Le ministère français est enfin constitué, comme suit : M. Tirard, président du conseil, avec le ministère des finances et celui des postes et télégraphes ; M. Fallières, ministre de la justice ; M. Flourens, ministre des affaires étrangères ; M. Sarrien, ministre de l'intérieur ; M. Dautresme, ministre du commerce ; M. Loubet, ministre des travaux publics ; M. de Mahy, ministre de la marine ; M. Viette, ministre de l'agriculture ; M Faye, ministre de l'instruction publique. Le général Logerot a accepté le portefeuille du département de la guerre dans le nouveau cabinet.

—Le premier vote pris à la chambre des députés depuis leur réunion sous le nouveau président Sadi Carnot et la formation de ministère Tirard a été donné sur le budget provisoire demandé par le cabinet. Le budget de trois mois a été voté par 521 voix contre 21.

Nouvelles des Etats-Unis.

—Les journaux des Etats-Unis nous apprennent la mort de l'honorable M. Bodwell, gouverneur de l'Etat du Maine.

Le gouverneur Bodwell était généralement estimé.

Il sera remplacé comme gouverneur par M. Sébastien S. Marble, président du Sénat.

—La construction de l'embranchement du Pacifique Canadien au Sault Ste. Marie, a été terminée le 28 novembre dernier. On en a fait la fête d'inauguration le soir même au Sault Ste. Marie.

—Lou Murray, le criminel auteur de l'outrageant forfait commis a Minneapolis il y a une couple de mois, contre Marie Sylvestre, cette jeune héroïne canadienne qui s'est jetée par la fenêtre du troisième étage d'un hôtel pour échapper au déshonneur, a été condamné la semaine dernière à dix ans de prison.

L'infâme Murray a richement mérité cette sentence.

—Les revenus du gouvernement des Etats-Unis pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1889, sont estimés à $383 000,000 et les dépenses à $326,530,793. Les démocrates proposent que les recettes soient diminuées de $100,000,000 en réduisant les droits du tarif protecteur.

—Un journal de New-York dit qu'on estime à 50,000 le nombre des ouvriers des deux sexes qui sont actuellement sans emploi à New-York. Ce nombro ajouté à celui des autres ouvriers qui attendent de l'ouvrage dans toutes sortes de branches, comprendrait un total de 100,000 ouvriers en quête de travail.

TROUVÉ.

Depuis le mois de juin dernier, un bœuf blanc et rouge âgé de deux ans et demi. Le propriétaire est prié de venir réclamer l'animal et de payer les frais.

SOLOMON CARRIÈRE,
Saint-Boniface, 22 décembre 1887.
1ins.22.12.87.

Chronique Locale.

—Nous aurons une messe de minuit.

—Pendant novembre dernier il y a eu 16 décès à Winnipeg.

—Pendant la semaine dernière il est arrivé à Winnipeg 102 émigrants.

—MM. Macdonald, Tupper & Phippen ont été nommés avocats de la Banque de Montréal *vice* M. J. F. Bain devenu juge.

—Depuis l'incendie des usines à gaz, Winnipeg est obligée d'employer l'huile de charbon pour l'éclairage. Les hommes du commerce sont unanimes à dire que le gaz est de beaucoup supérieur.

—Par proclamation de Son Honneur le lieut-gouverneur, en date du 19 courant, il est décrété que les lundis de Noël et du Jour de l'An respectivement seront observés comme fêtes légales dans la province de Manitoba.

Chronique de la Province.

Saint-François-Xavier,

19 décembre.—L'assemblée annuelle des membres de notre Société d'Agriculture a eu lieu aujourd'hui. Les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs :

Président—M. H. Lumsden.

1er vice-président—M. Pierre Lavallée.

2nd vice-président—M. Z. Poissant.

Directeurs—MM. N. Deslauriers, M. Pattenaude, C. Lafrenière, P. Lafrance, C. A. Thibert, O. Robidoux et J. A. Sénécal.

—Nous saluons avec plaisir l'arrivée au milieu de nous de M. J. W. Lachambre. Ce monsieur est à établir près de notre église un magasin d'épicerie. Nous lui souhaitons succès dans son entreprise.

Lac des-Chênes.

19 Décembre—Le moulin à farine du Lac-des-Chênes, a été la proie des flammes hier soir. Huit à dix mille minots de blé et cinq sacs de farine sont aussi consumés. Le moulin valait une vingtaine de mille piastres et était assuré pour $12,000.00 MM. Leitch et frères en étaient propriétaires.

Morris.

20 Décembre—Le 19 courant, la société d'agriculture de la division électorale de Morris, a fait ses élections annuelles et les Messieurs suivants ont été élus directeurs :

George Clubb, Morris ; S. Q. Collum, Morris ; David Frazer, West-Lynne ; A. Beaubien, St. Jean-Baptiste ; J. Bte. Fillion, St. Jean-Baptiste ; Ephrem Marion, St. Jean-Baptiste ; P. Parenteau, St. Jean-Baptiste ; William Martin, St. Jean-Baptiste ; Alfred Dozois, St. Jean-Baptiste, Xavier Sarazin, St. Jean-Baptiste ; Dr Lantier, auditeur.

Les directeurs se réunirent, S. Q Collum fut élu président ; P. Parenteau, 1er vice-président ; William Martin, 2ème vice-président ; A. Beaubien, secrétaire-trésorier.

Echos du Nord-Ouest.

Edmonton.

9 Décembre—Le 21 novembre dernier, un canadien-français du nom de Tremblay résidant au Lac La Bische, a célébré le 51 anniversaire de son mariage.

Battleford.

10 Décembre—La Cie de la Baie d'Hudson a érigé une bâtisse considérable sur le site de l'ancien Fort Pitt. Elle devra servir pour les bureaux et la résidence des officiers.

—M. Ben. Prince a obtenu le contrat pour fournir 5,000 minots d'avoine à la Police Montée de ce poste, au prix de 64 cents du minot.

—Ici, l'avoine vaut 60c, l'orge 75c, le blé 85c à $1, le foin $8 la tonne, le bois $3 la corde, le charbon $3.50 la tonne.



PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz:—NW¼ and W½ of NE¼ of Section 33, Township 12, Range 2 West ; NE¼ and N½ of SE¼ of Sec. 7, Tp. 10, Range 2 West ; SE¼ and S½ of NE¼ of Sec. 31, Tp. 12, Range 2 West ; NW¼ of Sec. 13 and S½ of SW¼ of Sec. 24, Tp. 12, Range one, West of the principal meridian in Manitoba, all in the Municipality of St. François-Xavier ; and the SW¼ and S½ of of the NW¼ of Sec. 2, Tp. 8, Range 4 East, in the Municipality of Taché : and the SE¼ and S½ of NE¼ of Sec. 30, Tp. 9, Range 6 East, in the Municipality of Ste. Anne, all in the Province of Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 17th day of January next, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to Agnes Maule Machar, of Kingston, Ontario, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 9th Dec. A.D. 1887.

L. W. COUTLEE,
Registrar General.

3ins. 22.12.87

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz:—SE¼ and S½ of the NE¼ of Section 10, Township 12, Range one West ; NW¼ and N½ of SW¼ of Sec. 12, Tp. 8, Range 1 West ; NW¼ and N½ of SW¼ of Sec. 32, Tp. 9, Range 2 West ; SE¼ and S½, NE¼ of Sec. 25, Tp. 12, Range 2 West, and the SE¼ and S½ of NE¼ of Sec. 27, Tp. 10, Range 2 West, all in the Municipality of St. François-Xavier, in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 17th day of January next, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to James Richardson, of Kingston, Ontario, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 9th Dec. A.D. 1887.

L. W. COUTLEE,
Registrar General.

3ins. 22.12.87

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas à se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte.
1an.13.5.86.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

Vente sans Reserve.

TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE

Marchandises Seches, - Hardes-Faites, - Fourrures, Chaussures, Etc., Etc.

DEVRA ETRE ECOULE AVANT LE 1er FEVRIER.

Profitez de cette Grande Vente a bon Marche pour faire vos achats pour les Fetes.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX.

VERGE & D'AUTEUIL.

St. Boniface, 15 Décembre 1887.

AGRICULTURE.

LA COMTABILITÉ EN AGICULTURE.

Nous supposons qu'un grand nombre de cultivateurs ont effectué la vente de leurs produits, que les dettes qu'ils ont contractées chez les marchands ont été payées, ou du moins devront l'être avant la fin de l'année ; il ne leur reste plus qu'à faire leur inventaire et à s'assurer par là des résultats obtenus dans les différentes branches de leur exploitation agricole. Mais cet inventaire et les calculs à faire pour s'assurer des profits réalisés comme des pertes encourues dans les différentes cultures ne peuvent être sûrement vérifiés qu'en autant que l'on aura tenu compte de toutes les opérations de l'année jour par jour, ainsi que les dépenses faites à la réalisation du travail de culture.

On ne saurait se soustraire à ces calculs, car agir autrement serait travailler en aveugle. Cultiver la terre, semer et récolter, nourrir, élever et engraisser le bétail sans se rendre compte des résultats qui sont la conséquence de ces travaux, c'est évidemment continuer la routine et faire un long chemin pour n'atteindre aucun but. La comptabilité, nous devons le reconnaitre, est d'une grande et incontestable utilité.

Un cultivateur qui est à la tête d'une exploitation agricole et qui veut savoir si les opérations qu'il fait sur sa terre sont profitables ou préjudiciables, doit tenir des notes exactes de ses opérations, même journalières. La comptabilité est l'art de classer ces notes d'une manière commode et méthodique, quand on le juge convenable, les effets prospères ou non, produits par le travail.

Comme nous l'avons déjà dit en parlant de la comptabilité agricole, dans le commerce le plus petit commerçant a des livres sur lesquels il inscrit chaque jour les opérations qu'il fait ; la loi, il est vrai, l'y oblige, s'il veut conserver certains droits. Mais quand bien même il n'en serait pas ainsi, il ne pourrait, sans s'engager dans une voie périlleuse, se livrer au commerce si des notes régulières ne venaient à chaque instant lui rappeler ce qui et comment il achète, à qui et comment il vend, ce qu'il doit et ce qu'il lui est dû. La position du cultivateur ne diffère en rien de celle du commerçant : il achète ou il élève des animaux, il cultive des plantes de toutes espèces pour les vendre et en retirer certains bénéfices ; il a une mise de fonds quelconque ; il faut bien qu'il sache si le genre de travail qu'il a choisi est ou non avantageux.

Le but de la comptabilité est donc non-seulement de présenter au cultivateur, à tout moment, la situation de ses affaires, mais encore de lui faire connaitre quelles sont les branches de l'agriculture qu'il peut exercer avec le plus de chance de succès, c'est-à-dire celles qui lui rapporteront le plus grand profit.

Sans comptabilité, on ne saurait le contester, on travaille infailliblement en aveugle, et souvent on donne tout son temps et tous ses soins à la culture d'une plante que l'on croit très productive et qui en réalité ne produit rien, tandis que l'on oublie ou que l'on néglige la culture d'une plante dont on craint de ne retirer aucun profit et qui pourtant procurerait un un beau bénéfice.

Il en est ainsi du bétail que l'on élève soit pour le lait, la viande ou la laine. A l'égard de l'industrie laitière, si l'on ne sait chaque jour se rendre compte de la quantité de lait que chaque vache donne comparativement à la quantité de nourriture qu'elle reçoit, on court le risque de garder des vaches qui ne donnent pas en lait ce qu'elles reçoivent de nourriture. Tandis que si chaque jour, ou de temps en temps, on fait le calcul de ce que chaque vache donne en lait, on remplacerait ces vaches par de meilleures laitières. Il en est ainsi des animaux qu'on élève pour la boucherie. Si, par un calcul régulier, on arrive à reconnaitre ce qu'il faut de nourriture à un animal pour son entretien pendant l'hiver afin de pouvoir le livrer à la boucherie au printemps, on fera d'abord à l'automne, le calcul des fourrages dont on peut disposer pour l'hivernement des animaux, et l'on gardera que strictement le nombre d'animaux qui pourront recevoir convenablement leur ration de production. Ce calcul des fourrages, comme des racines et des grains dont on peut disposer à l'égard des animaux permettrait de donner à chaque animal la ration d'entretien ou de production qui lui convient.

Il est donc facile de se convaincre que l'utilité de renseignements exacts se fait surtout sentir en agriculture, plus que partout ailleurs, au cultivateur désireux de marcher sûrement et avec avantage dans les sentiers d'une bonne agriculture. Quelques explications, quelques notes fruits de nos observations dans les différents détails de la culture que l'on poursuit, quelques chiffres enfin jetés tous les soirs, en peu de temps sur le papier, sont d'une importance qui ne laisse aucun doute.

Quelle que soit la méthode de comptabilité que l'on adopte, elle est bonne si l'on remplit le but qu'on s'est proposé. Bien qu'une méthode puisse avoir, à cause de son exactitude et de ses moyens pratiques, des avantages réels sur une autre, nous n'en dirons pas moins que la comptabilité doit être pour tout cultivateur comme un serviteur fidèle et soumis dont on a droit d'exiger tous les services dont on a besoin sans qu'il vous le refuse, peu importe la manière qu'il emploie pour rendre ses services.

Si un cultivateur soucieux de voir ses travaux fructifier ne veut pas se donner la peine d'étudier une méthode quelconque de tenue de livres qu'il trouverait peut-être ennuyeuse, ou qu'il ne puisse pour cela avoir recours au service de ses enfants qui ne sont pas encore initiés à la tenue des livres en partie simple ou en partie double que l'on enseigne dans les écoles, il peut du moins établir lui-même, pour son usage particulier, des comptes dont il retirera les meilleures leçons. N'aurait-il qu'un seul et unique livre sur lequel il inscrirait pêle-mêle ou ferait inscrire par ses enfants, tous ses calculs et toutes ses observations, pour en retrouver au besoin un fait utile et indispensable, pour connaitre un prix de revient ou un autre renseignement, nous conseillerions toujours de ne pas rester sans cet auxiliaire.—*G. des Campagnes.*

NOTICE.

THE REAL PROPERTY ACT, 1885.

In the matter of all and singular that certain parcel or tract of land and premises situate, lying and being in the County of La Vérandrye, and Province of Manitoba, and being the south half of section twelve (12), in township seven (7), range six (6), east of the principal meridian, ni the Province of Manitoba, according to the Dominion Government Survey thereof.

A certificate of title to the above mentioned lands will be issued to Charles Morton Anderson, of Clearsprings, in the County of La Vérandrye, and Province of Manitoba, Farmer, on or after the tenth day of January next (A.D. 1888), if found entitled thereto, unless in the meantime a valid objection thereto be made to the undersigned in writing, by some person claiming an estate or interest in said lands or some part thereof.

Land Titles Office, Winnipeg, December 9th A.D. 1887.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.15.12.87.



AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

Règlements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, pour l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exigent la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés ; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux, l'un publié en anglais et l'autre en français, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et le requérant devra, sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages, et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, (et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censés former une page), entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

55. Avant d'adresser à la chambre une pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'etendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage de radeaux et navires ; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont levis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
jno 15.12.87 Législative de Manitoba.



AVIS

Plusieurs sections d'écoles dans la Province de Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir : A Manitou le 10 janvier 1888 ; à Winnipeg le 17 janvier 1888 ; au Portage-la-Prairie, le 24 janvier 1888 ; à Brandon, le 31 janvier 1888 ; à Minnedosa, le 7 février 1888.

Dans le cas où un colon établi sur un quart de section de terrain compris dans la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres de la Puissance qu'il résidait *bonâ fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faites sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenues par application au secrétaire du département de l'intérieur, à Ottawa ; au commissaire des terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'intérieur,
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 9 décembre 1887.

On ne paiera aucune insertion non autorisée de cette annonce. 5ins 15.12.87.

A L'ENCLOS.

Une génisse rouge âgée de 1 an et demi, petites taches blanches dans les flancs et sur l'œil gauche et la queue coupée.

ALPHONSE CHAUVIN,
Gardien d'enclos.

Otterburne, 15 décembre 1887.
3ins.15.12.87.

IN POUND.

A brown cow, aged 4 years, white spot on forehead, left horn broken at about five inches from the head.

A red heifer, aged 4 or 5 months.

A deep brown heifer, one year old.

J. B. JOYAL,
Pound-keeper for the town of
St. Boniface.

St. Boniface, 15th December 1887.
3ins.15.12.87.

A L'ENCLOS.

Une vache brune, âgée de 4 ans, tache blanche dans le front, corne gauche cassée à cinq pouces de la tête.

Une genisse rouge agée de 4 à cinq mois.

Une génisse rouge foncé âgée d'un an.

J. B. JOYAL,
Gardien d'enclos de la ville de
Saint-Boniface.

Saint-Boniface, 15 décembre 1887.
3ins.15.12.87.

IN POUND.

A red ox, four years old, the right ear cut.

A red heifer, one year old, blind of the right eye and a hole in the right ear.

A brown heifer, one year, end of tail white.

A bull, one year, spotted white and red, white forehead.

J. B. JOYAL,
Pound keeper of the town of
St. Boniface.

Saint-Boniface, 8th December 1887.
3ins.8.12.87.

A L'ENCLOS.

Un bœuf rouge âgé de 4 ans, l'oreille droite coupée.

Une génisse rouge âgé de 1 an, l'œil droit crevé et l'oreille droite percée.

Une génisse brune âgée d'un an, le bout de la queue blanc.

Un taureau d'un an, caille, le front blanc.

J. B. JOYAL,
3ins, 8, 12, 87. Gardien d'Enclos.